# Vaud 5

Vevey: une

sexagénaire

# **Droits démocratiques**

# Il y a vingt ans, l'État de Vaud devenait transparent

En septembre 2002, le Canton votait la loi sur l'information, destinée à abolir le secret de l'administration.

#### **Erwan Le Bec**

La loi sur l'information, régulièrement qualifiée d'«une des plus importantes pour la démocratie vaudoise», fête ses 20 ans, dans l'indifférence quasi générale. Peu connu du grand public, regrettent ses artisans, parfois même des élus et des fonctionnaires, le texte avait été ratifié fin septembre 2002 par le Grand Conseil. Son but: garantir la transparence des activités des autorités afin de favoriser la libre formation de l'opinion publique, stipule l'article Ier d'une loi ficelée par Claude Ruey puis nouée par Pierre Chiffelle.

Une révolution: auparavant, l'idée de base était une action publique pensée dans le secret des bureaux et des carnotzets. Fini. L'État, au sens large, allait devoir spontanément dire ce qu'il fait, et divulguer, sur demande, toute information ou document utiles. Voilà pour les grandes lignes.

### La fin d'une époque

«Symboliquement, elle était très importante, se souvient l'ancien conseiller d'État Pierre Chiffelle. La loi anticipait les principes de la nouvelle Constitution, tout en s'inscrivant dans l'air du temps. C'est pour ça qu'il n'y a pas eu de débat ou presque. Même certains milieux, on dira proches du secteur des affaires, ne pouvaient pas s'y opposer.»

Le passage devant le Grand Conseil avait en effet déjà été préparé par une directive de 1996, qui jetait les bases de la politique d'information de l'État: le Bureau d'information et de communication de la rue de la Barre, à Lausanne, naissait la même année.

«La loi sur l'information incarnait également la fin d'une époque et un changement de génération au pouvoir. Nous vivions une crise réelle: il y avait un besoin urgent de restaurer le lien de confiance entre les autorités et les citoyens», rappelle l'actuel préposé à la transparence Eric Golaz, alors député.

Résultat? «Initialement ne devaient rester confidentiels que des cas particuliers, mais la jurisprudence a plutôt étalé les exceptions (ndlr: à la base, les documents in«Il v a eu des progrès en termes de transparence, mais la mentalité du secret est restée.»



Chiffelle, conseiller d'État de 2002 à 2004

ternes non aboutis, les décisions non la documentation, n'a pas trouvé *entrées en force...*), reprend Pierre Chiffelle. Le texte de 2002 rappelait aussi l'importance du secret de fonction, ça a sans doute été un peu maladroit d'envoyer ce message aux administrations. Au final, il y a eu des progrès en termes de transparence, mais la mentalité du secret est restée.»

Le débat parlementaire a effectivement été bref: il a supprimé un adverbe dans le texte, permettant d'élargir encore la liste des exceptions. La polémique a toutefois été vive sur l'instance de recours, qui a finalement passé du Conseil d'État au Tribunal cantonal.

De l'avis général, la loi a mis du temps à faire ses premiers pas dans le public, parce que la politique d'information spontanée mise en place par l'État apporte déjà l'essentiel, estime Eric Golaz, mais aussi parce que l'autre volet du texte, celui permettant l'accès à

«Avec la transparence, tout le monde y gagne sur la durée.»



Golaz. préposé transparence

ses utilisateurs tout de suite.

«Le journalisme d'investigation qui cherche à avoir accès à des dossiers sensibles est relativement récent, enchaîne le préposé. Les demandes, environ 200 par année, viennent surtout de riverains ou d'ONG qui veulent se renseigner sur un dossier, ou encore d'une poignée de particuliers curieux.»

Notamment Kyril Gossweiler, remuant défenseur de la démocratie citoyenne bien connu du landerneau. «Les droits, ça s'acquiert. Mais ce Canton reste frileux à la transparence, faisant de cette loi l'une des seules qui progressent à coups d'exemples. Le réflexe face à une demande reste de dire non. Soit par peur, par manque de volonté, pour cacher des erreurs, ou souvent par méconnaissance: un élu local est plus confronté aux lois d'aménagement du territoire qu'à la loi sur l'information.»

Son dernier combat: les communes, qui recoivent des demandes régulières d'accès aux procès-verbaux décisionnels des municipalités. «Il n'y a pas de moyens pour instruire suffisamment les 308 communes du canton. Elles n'ont même pas une liste des documents types qui tombent sous le coup de la loi.»

#### Vers une révision?

Coprésident de l'association Loitransparence.ch, le journaliste Titus Plattner fait le même constat. «Même de grandes communes présentent encore d'importantes lacunes, alors que la loi vaudoise n'est ni meilleure ni pire que celles des autres cantons. Depuis sa création, le service du préposé à la transparence manque de moyens, et cela a été un frein à la mise en œuvre de la loi.»

Le principal intéressé nuance. «Ce serait intéressant que la révision de la loi permette de créer des référents, aux côtés des communes et des administrations. Pour le reste, enchaîne Eric Golaz, nos moyens suffisent et on parvient à montrer qu'avec la transparence tout le monde y gagne sur la durée. Il y a vingt ans, donner les salaires d'un conseil d'administration était impensable. À l'inverse, il y a des questions qu'on ne se posait pas en termes de protection des données, je ne suis pas certain que les listes de noms de locataires, qu'on aurait pu donner il y a vingt ans, soient encore diffusables aujourd'hui. Les mentali-

## Commentaire

**Erwan Le Bec** Rubrique Vaud et régions



Il faut bien avouer que pour «informer sur ses activités d'intérêt général et développer les moyens de communication propres à expliquer ses objectifs, projets, actions, ainsi qu'à faciliter les échanges avec le public», les autorités cantonales ont mis les moyens, ces vingt dernières années, conformément à la loi sur l'information du 24 septembre 2002. Le site internet de l'État de Vaud est devenu un géant (ou plutôt un minotaure, si l'on pense au dédale de ses pages web) du numérique romand, au sein de la Direction générale du numérique et des systèmes d'information, qui pesait, en 2021, 155,8 millions de francs. Même année, le Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud diffusait environ 430 communiqués, à côté des décisions (sélectionnées) du Conseil d'État et des réseaux sociaux. Un parcours, rapide, dans l'annuaire montre l'existence d'une petite quarantaine de postes de communicants et autres spécialistes du portage de parole. CHUV, UNIL, justice, police et autres entités non comprises.

Même si dans les faits la communication du Canton essaie de présenter son action sous son meilleur jour, repoussant parfois loin les limites de la rhétorique, la mission posée en 2002 par une des lois visant à faire entrer l'administration et le pouvoir vaudois dans la modernité est atteinte.

Face à cela, on trouve... un poste de préposé à la transparence. sans rôle officiel de surveillance, au sein d'un bureau de huit personnes essentiellement dédiées à la protection des données. Tandis que nombre de communes et de services publics ne se considèrent toujours pas comme soumis à la transparence, c'est à se demander si l'autre volet de la loi de 2002 a réellement été compris. Celui qui consiste à permettre aux citovens et aux médias de vérifier par eux-mêmes la bonne marche de l'État et des affaires de notre coin de pays.

## **Féminicide**

domicile

tuée

à son

Le crime a eu lieu samedi peu après 14 heures. Le compagnon de la victime est l'auteur présumé selon la police, qui l'a interpellé rapidement.

Un drame s'est produit au sein d'une famille veveysanne, samedi en début d'après-midi. Une Portugaise de 60 ans a perdu la vie dans son appartement du chemin des Saules. Selon nos informations, elle aurait été victime d'une arme à feu. L'auteur présumé, son compagnon âgé de 57 ans et lui aussi ressortissant portugais, a été interpellé peu après.

La Centrale vaudoise de police a été avisée vers 15 heures. Rapidement sur les lieux, les secours ont tenté de réanimer la femme - mère d'un adolescent de 15 ans - malheureusement décédée sur place. La procureure de service, qui s'est rendue sur les lieux, a ouvert une instruction pénale. À l'heure actuelle, les investigations de la police de sûreté tentent d'établir les causes et les circonstances exactes de ce féminicide.

#### Des zones à éclaircir

«L'audition du prévenu était en cours dimanche après-midi et elle risque de prendre du temps», nous a indiqué Marjorie Recordon, répondante presse de la police cantonale. Elle ne précise pas qui a donné l'alerte. Quant à l'arme utilisée, «il reste quelques zones à éclaircir», indique-t-elle. L'audition des personnes appelées à donner des renseignements va se dérouler ces prochains jours.

Un voisin qui nettoyait sa voiture dans le parking souterrain de l'immeuble nous indique avoir vu le meurtrier présumé peu après les faits. «Je l'ai salué, mais il ne m'a pas répondu. Il avait l'air perdu. Quand je suis remonté, j'ai vu les gendarmes. Mais j'ai d'abord cru qu'il s'agissait d'un vol.»

Les deux hommes se connaissaient et s'appréciaient. «Il habite l'immeuble depuis une quinzaine d'années, avec son amie et leur fils. On se voyait dans le corridor. On était amis. Je ne comprends pas ce qui a pu se passer», nous confie-t-il, encore choqué par le drame et les deux longues auditions passées devant la police.

Fabien Lapierre, avec ATS

# Une série d'étapes et d'affaires

Relativement brève, la loi instaurant le principe de la transparence de l'État s'est surtout étoffée de décisions judiciaires, qui ont permis de préciser les limites de ce qui était, ou non, couvert par le texte. Le plus souvent, voire exclusivement, suite à des recours de journalistes et de citoyens. Des avancées qui ne doivent pas occulter de nombreux échecs, en raison notamment du secret des affaires ou des procédures.

2003 Le Conseil d'État transmet de lui-même le rapport Bernasconi, dévoilant les manipulations comptables de la BCV. 2007 «Bilan» fait plier Le Mont-sur-Lausanne, qui refusait de livrer les salaires versés aux

élus et au syndic.

2010 La Société vaudoise d'aide sociale et culturelle, en charge de la répartition des fonds de la Loterie Romande, doit révéler les montants et l'identité des bénéficiaires.

2011 «Le Courrier» parvient à faire dévoiler au Service de l'emploi les primes versées à une société privée, rien à voir avec un secret commercial, tranchent les juges. 2017 à 2018 Une série d'arrêts confirment que Tridel, même active dans un domaine commercial, est soumise à la loi sur l'information. La société livre le tableau des primes, les procès-verbaux du conseil d'administration ainsi que le rapport d'audit, anonymisé. 2018 La Ville de Nyon doit rendre publiques les questions posées aux candidats à la naturalisation.

Elle s'y refusait pour ne pas perturber la procédure. **2019** «24 heures» obtient de la Ville d'Yverdon la quasi-totalité d'un audit jugé trop sensible sur le Service de l'urbanisme. L'intérêt public prépondérant l'a emporté. La même année, la même loi permet d'en savoir plus sur les voyages des conseillers d'État à travers le monde et d'élus vaudois en Russie. 2022 Suite à une longue procédure, «24 heures» fait céder la société gérant la Vaudoise aréna, CSM SA, qui doit révéler le rapport d'audit portant sur la construction du complexe sportif et ses employés. La justice confirme que des sociétés privées sont soumises à la loi si elles accomplissent des tâches d'utilité publique. **ELB** 

# La permanence de «drug checking» a ouvert ses portes à Lausanne

## **Prévention**

Tous les jeudis soir au Flon, les consommateurs de substances psychoactives peuvent faire analyser la qualité de leurs produits. Une première cantonale. Visite sur place

Un coup de sonde infrarouge, quelques secondes d'attente, puis le verdict. Une fois «scannés», cocaïne, MDMA ou kétamine dévoilent tous les mystères - plus ou moins nocifs - de leur composition. Libre alors aux consommateurs d'être rassurés, de douter ou de faire une croix sur leurs produits. Pour les aider à y voir plus clair,



l'analyse chimique est toujours sui-

vie d'un entretien, plus humain et

préventif, sur la «réduction des

risques». Inaugurée le 13 octobre,

la permanence de *drug checking* se

tiendra tous les jeudis de 17 h à 20

consommateurs de drogue peuvent se renseigner sur la qualité de leurs produits en quelques secondes.

FLORIAN CELLA

Grâce à un

outil, les

h pendant une année, au centre socioculturel de Pôle Sud.

Faute à l'opacité du marché, les drogues de synthèse peuvent cacher de mauvaises surprises. «Une fois, nous avons retrouvé six pro-

duits de coupe dans la cocaïne d'une personne. Quand on lui a fait l'inventaire, elle a préféré s'en débarrasser», relate Stéphane Caduff, responsable prévention de la FVA. «Au contraire, quand un produit est très pur, ce qui est de plus en plus fréquent pour la MDMA par exemple, nous conseillons de fractionner la dose. Dans tous les cas, nous voulons éviter aux consommateurs d'y aller à l'aveugle.»

#### **Technique** unique en Suisse

S'inscrivant dans la stratégie cantonale vaudoise de lutte contre la consommation et le trafic de drogue, ce projet pilote est or-

chestré par Addiction Suisse, la

Fondation vaudoise contre l'alcoolisme (FVA), la Fondation du Levant et l'École des sciences criminelles de l'UNIL. Lausanne rejoint donc Bâle, Berne, Genève et Zurich, où les centres de drug checking existent déjà depuis plusieurs années.

Particularité du centre vaudois, il est le seul du pays à pouvoir proposer une analyse «en direct» et non destructive du produit. Ailleurs en Suisse, le procédé prend plusieurs jours à cause de l'envoi d'échantillons en laboratoire, ce qui peut refroidir certains consommateurs. Conçu à l'origine par des criminologues de l'UNIL pour différencier les types de cannabis, l'outil prend la forme d'une lampe de poche que l'on braque sur le produit pour en connaître la composition. Sa maniabilité permet de l'inviter au cœur des soirées festives. Entre mai et septembre, près d'une centaine d'analyses y ont déjà été effectuées.

Les personnes intéressées peuvent s'inscrire sur la plateforme NightLife, ou venir sans rendez-vous. Avec une cadence maximale de quatre personnes par heure, elle peut accueillir douze personnes par soir. À l'inauguration jeudi, l'affluence était encore timide. Seules trois personnes sont venues. Rien que ne puisse pas régler le bouche à oreille, selon les organisateurs.

**Thibault Nieuwe Weme**